

Bienvenue sur l'Espace Naturel Sensible des Roches de Nans et du bois de Châtel à Uzelle



La politique des Espaces naturels sensibles (ENS), c'est quoi ?

Le Conseil départemental du Doubs intervient pour préserver des sites et des paysages remarquables et des milieux naturels. Ces sites, appelés Espaces Naturels Sensibles, sont aussi destinés à la sensibilisation du public à travers une ouverture et un aménagement raisonné de ces espaces.

En lien avec les acteurs locaux, le Conseil départemental développe un réseau de sites d'intérêt départemental : véritables vitrines de la diversité des milieux naturels du département (tourbières, zones humides, pelouses sèches, forêts...), ils ont une vocation forte de découverte par le public.

Ces sites sont gérés et aménagés par des acteurs locaux (communes, groupements de communes, associations...) ou par le Conseil départemental lui-même.

Le Doubs finance ces actions grâce à une taxe spécifique prélevée lors de la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de bâtiments.

Si vous avez construit un bâtiment ces dernières années, vous avez contribué à ce fonds et donc à la préservation de ces sites.

Pour tout renseignement

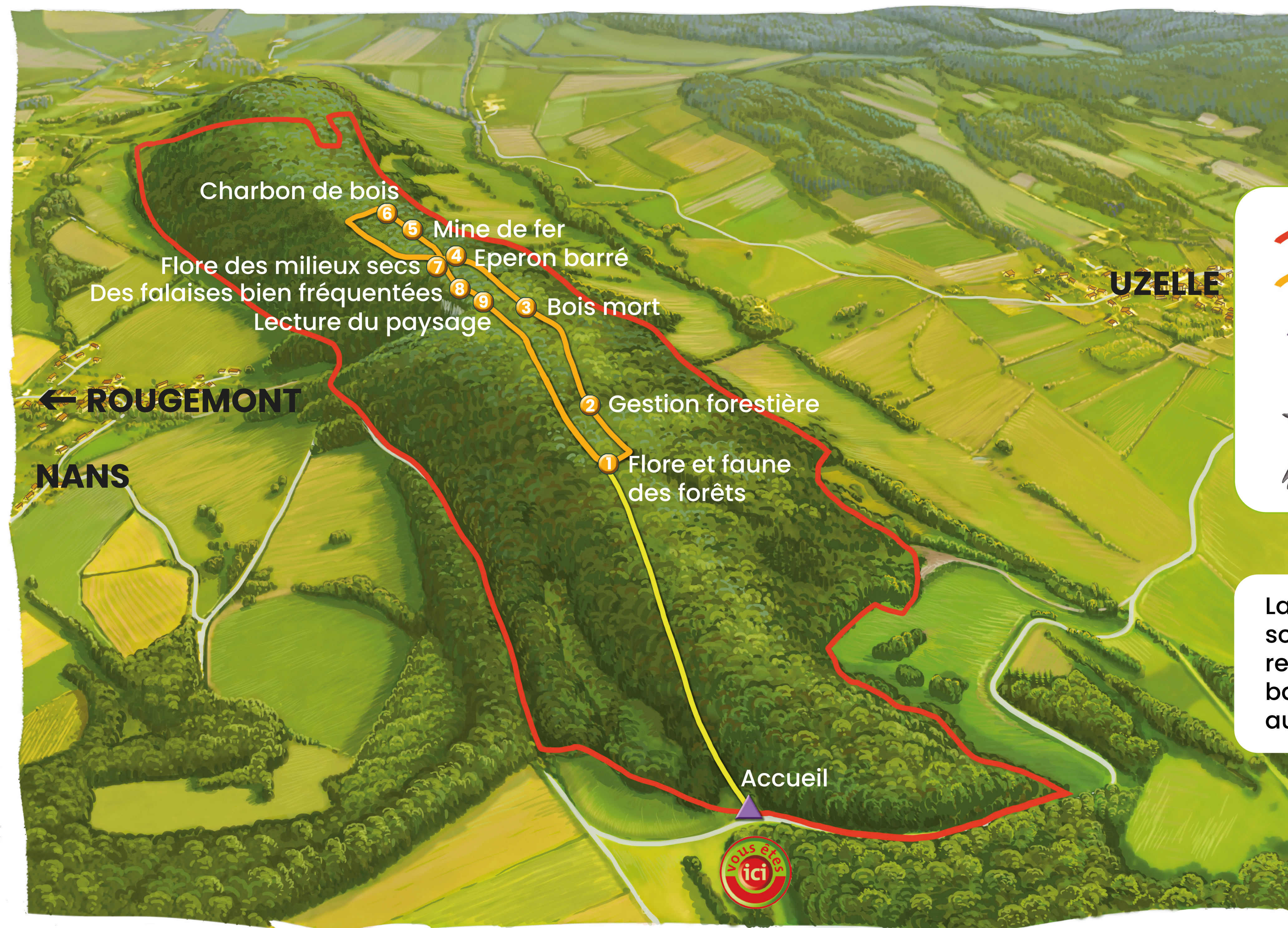
concernant la politique des Espaces naturels sensibles et notamment les dates des visites guidées et manifestations sur les sites ENS :

www.doubs.fr

Le site des Roches de Nans et de la forêt de Châtel fait partie du réseau des 20 Espaces naturels sensibles du Doubs d'importance départementale.

Le Conseil départemental du Doubs, la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes et la commune d'Uzelle se sont engagés à en assurer la bonne conservation. De plus, ils ouvrent les portes de cet espace communal pour vous faire découvrir ses richesses naturelles.

Le sentier de l'ENS des Roches de Nans et du bois de Châtel à Uzelle vous accueille et révèle les intérêts patrimoniaux, écologiques et historiques du site. Il est destiné à un public familial et nécessite cependant des chaussures adaptées à la marche. Un livret permet de découvrir en toute autonomie les particularités de ce lieu.



Pour tout renseignement :

Communauté de communes
des 2 Vallées Vertes
23 Avenue Gaston RENAUD
25340 Pays de Clerval
Tél. : 03 81 97 85 10
Courriel : contact@cc2vv.fr
www.cc2vv.fr

Plus d'informations
sur www.doubs.fr

- Limite de l'ENS
- Sentier balisé
- Accueil parking
- Borne d'interprétation
- Suivez le Geai des chênes !

La randonnée se déroule sous votre responsabilité, restez sur les sentiers balisés et soyez prudents aux abords de la falaise.



Longueur du sentier : 4km.
Durée moyenne : 2 heures.
Bonne promenade !